



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de la Réunion

Trésorerie Hospitalière Régionale de la Réunion
1E rue de Paris
97430 LE TAMPON
Téléphone : 02 62 70 38 00
Mél. : t104014@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Xavier BIGNON
Mél. : xavier.bignon@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 02 62 70 38 01

Objet : Délégation de signature

Je soussigné, Xavier BIGNON, administrateur adjoint, comptable public responsable de la Trésorerie hospitalière régionale de la Réunion,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1 : délégation générale de signature est donnée à Mme Gaby MICHEL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie hospitalière régionale, et à Mme Farahnaz AMODE-ROBERT, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable, tous les actes d'administration et de gestion du service, incluant la capacité d'ester en justice.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires générales visées à l'article 1, délégation spéciale de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous pour toute correspondance et tout document relatif aux affaires de leur service :

- M. Régis DARID, contrôleur principal des Finances publiques
- Mme Nathalie DETRUIR, contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Brigitte DALLEAU, contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Isabelle DOZ PRAZERES ROCHA, contrôleuse principale des Finances publiques,
- M. Philippe HOAREAU, contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Dorothée BERTILE, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Sylvie BOYER, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Sophie FONTAINE, contrôleuse des Finances publiques,

- Mme Séverine GIGAN, contrôeuse des Finances publiques,
- M. Joël HOARAU, contrôeur des Finances publiques,
- M. Michael JALMA, contrôeur des Finances publiques,
- M. Nicolas OTTAVI, contrôeur des Finances publiques,
- M. Julien PICARD, contrôeur des Finances publiques.

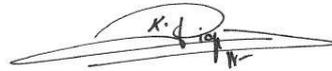
Article 3 : délégation spéciale est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les décisions relatives aux plans de règlement, dans la double limite de cinq mille euros et d'une durée de six mois, et l'ensemble des actes relatifs au recouvrement :

- M. Emmanuel FIGUIN, contrôeur des Finances publiques
- Mme Karine PICARD, contrôeuse des Finances publiques,
- Mme Marie-Thérèse FONTAINE, agente des Finances publiques,
- M. Christophe POTHIN, agent des Finances publiques,
- Mme Peggy VALIAMIN, agente des Finances publiques.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Réunion.

Fait au Tampon, le 1^{er} mars 2023

Le chef de service comptable,
Responsable de la trésorerie hospitalière
régionale de la Réunion



Xavier BIGNON
Administrateur adjoint des Finances publique